

Conférence de presse de rentrée du ministre de l'EN le 29 août 2018 : voie professionnelle

■ Le ministère a confirmé l'intitulé des trois premières familles de métiers qui seront mises en place à la rentrée 2019 : "Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics", "Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique" et "Métiers de la relation client, du commerce et de la vente".

La réforme de la voie professionnelle prévoit que la classe de seconde soit organisée en une quinzaine de familles de métiers. Au total, ces familles devraient rassembler une cinquantaine de baccalauréats professionnels, tandis qu'une trentaine de diplômes devraient rester en dehors de cette organisation.

D'après nos informations, le Recteur de l'académie de Bordeaux a réuni à la fin de l'année scolaire les inspecteurs pour discuter de ces fusions ; cela a été l'occasion pour quelques inspecteurs de mettre l'accent sur la difficulté de mise en place de ces regroupements !

Avec sa déclaration d'envisager la mise en place de trois familles de métiers à la rentrée 2019, le ministre confirme les informations véhiculées dans la presse spécialisée le 9 juillet 2018. Dans le même temps, il opte pour une politique des petits pas pour mettre en place sa « réforme » qui contient d'autres éléments plus graves pour l'avenir de l'enseignement professionnel public.

■ En 2018, le ministère constate une augmentation du nombre d'élèves ayant choisi la voie professionnelle sous statut scolaire ou statut d'apprenti (+ 5,6 %) par rapport à 2017. Parmi eux, 70 000 élèves ont formulé un vœu pour l'apprentissage. Plus de la moitié des candidats (55 %) ont positionné ce type de formation en premier choix, soit une augmentation de 40,5 % par rapport à l'année précédente !

Ces chiffres expriment une anticipation de la loi "Liberté de choisir son avenir professionnel" qui facilite encore plus l'orientation vers l'apprentissage. Mais on sait que ces jeunes ne trouveront pas de patron ! Est-ce prioritaire quand on sait que le but de cette même loi est de confier l'apprentissage aux branches professionnelles, avec beaucoup de moyens pédagogiques et financiers. Prochainement, nous sortiront un document qui explique avec précision les enjeux politiques et économiques et surtout les liens qui existent entre les deux réformes : celle de la formation professionnelle et celle de l'apprentissage. Un dossier chaud bouillant !

■ Des tests de positionnement numériques seront organisés en début d'année de 2nde pour évaluer le niveau en mathématiques et en français.

Accueil des enseignants stagiaires :

Comme chaque année les militants du SNUEP se sont mobilisés pour accueillir les stagiaires. Cela a été un moment fort d'échanges et d'informations nécessaires pour entamer cette année de stage. Le [mémo spécial stagiaires](#) a été distribué.



La loi sur la formation professionnelle adoptée définitivement le 1^{er} août 2018

La loi sur la "Liberté de choisir son avenir professionnel" a été adoptée définitivement le 1^{er} août. Cette loi va impacter les lycées professionnels. Elle sera promulguée mi-septembre 2018. Plusieurs articles touchent la voie professionnelle, en particulier la réduction de la part hors quota de la taxe d'apprentissage, qui subventionne en partie les LP, **qui passe de 23 % à 13 %**.

Cette loi impose aux LP et CFA de publier leur taux d'insertion professionnelle. Cette mesure est destinée à nuire aux L.P. : les apprentis sont sélectionnés alors que les LP accueillent tous les élèves sans aucune discrimination. Enfin la loi va permettre aux écoles patronales de production de recevoir des subventions publiques ! **L'heure est donc à la mobilisation.**

Une académie par région

Selon un courrier de juillet 2018 signé des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'ESRI, les recteurs de région académique devront proposer d'ici le début 2019 des "projets d'organisation territoriale" pour leur région. Le document fixe le 1^{er} janvier 2020 comme échéance pour basculer à 13 académies métropolitaines.

Pour la FSU c'est NON : NON à cette fusion des académies qui risque de dégrader le service public et qui préfigure une régionalisation accrue de la politique de l'Éducation Nationale, avec le profilage des postes, le développement des parts individualisées des rémunérations..., autant de fausses solutions aux problèmes d'attractivité des métiers de l'enseignement !

8 jeunes diplômés sur 10 ont eu au moins une expérience professionnelle pendant leur cursus

D'après l'Insee, huit jeunes (15 à 34 ans) sur dix ont travaillé pendant leur cursus et leurs expériences s'inscrivent majoritairement dans le cadre de leur formation. Un peu plus d'un tiers de ces jeunes ont cumulé au moins six mois d'expériences obligatoires pour leurs études. Cette proportion est encore plus élevée pour les hommes, pour les étudiants en école d'ingénieurs ou en filière paramédicale.

Dans le secondaire, les expériences professionnelles sont peu fréquentes chez les diplômés d'un bac général (58 %) et ceux d'un bac technologique (70 %), alors que les titulaires d'un bac professionnel en ont connu pendant leur cursus à 86 %, soit même plus que les diplômés d'un CAP ou BEP (83 %). Quant aux stages et périodes d'apprentissages effectués dans le cadre des études, ils sont encore plus rares chez les diplômés d'un bac général (21 %) alors que cela représente la majorité des cas pour les titulaires d'un bac professionnel (80 %).

L'intersyndicale de l'Enseignement agricole FSU dépose un préavis de grève pour la rentrée

Une intersyndicale composée du Snetap-FSU, de la CGT-Agri et SUD-Rural a déposé un préavis de grève du 3 au 14 septembre 2018, dans 17 régions sur 18, annonce le Snetap, le 26 août 2018. En juin, l'intersyndicale a déjà procédé à des blocages de centres de corrections des copies d'examen, pour protester contre les réformes du baccalauréat, de l'apprentissage et contre le budget 2019. Les syndicats attendent un "retour du ministre et de son administration d'ici la pré-rentree". Certaines organisations avaient été reçues, le 6 juillet dernier, par les ministres de l'Agriculture et du Travail au sujet du projet de loi Avenir professionnel, mais le Snetap déclarait après cette rencontre que "les inquiétudes exprimées demeurent plus que jamais". **Un comité de défense de l'enseignement agricole public s'est également formé.**

Le SNUEP appelle à une rentrée combative et à participer aux HIS (Heures d'information syndicale) à partir du 18 septembre 2018.

Tout devient possible : L'académie de Lille recrute des étudiants apprentis professeurs

L'apprentissage, une nouvelle voie pour devenir enseignants. Étudiants apprentis professeurs. C'est la solution qu'a trouvée l'académie de Lille pour faire face à la crise de recrutement des professeurs !

Trois conditions sont exigées (âge, inscription à l'université et engagement de se présenter aux concours) et l'attention des étudiants boursiers est attirée sur le fait que le contrat d'apprentissage EAP est incompatible avec le versement d'une bourse (critères sociaux, FNAU, etc..).

Cette démarche est condamnable, car au lieu de résoudre les vrais problèmes et rendre le métier plus attractif (condition de travail et rémunération), le rectorat, voire le ministère, officialise la précarité des futurs enseignants. Sûrement « le nouveau monde ».....

Baccalauréat professionnel : la certification intermédiaire

« Certification intermédiaire dans le cycle du baccalauréat professionnel en trois ans » : c'est le titre d'un rapport des inspections générales concernant la certification intermédiaire, mise en place au moment de la rénovation de la voie professionnelle en 2009.

Les rapporteurs constatent des limites à cette certification, au regard des objectifs initiaux de *sécurisation des parcours et d'insertion professionnelle des élèves du bac professionnel*. La faible valeur accordée à ce diplôme par le monde professionnel et la lourdeur dans les modalités de délivrance de ce diplôme, amènent notamment les rapporteurs à questionner son existence ([Le rapport](#) : octobre 2017).

Il est important que les inspections arrivent à ces constatations mais cela ne suffit pas car il faut que les vrais responsables de cette réforme- ceux qui l'ont signée- expliquent maintenant le pourquoi d'une telle réforme et les objectifs qu'ils visaient !

Données numériques scolaires : une remise en ordre s'impose,

"C'est à l'État que revient la responsabilité d'assurer la sécurisation des données numériques à caractère personnel ; le ministère de l'éducation nationale doit prendre la pleine mesure de cette responsabilité", estiment les deux inspections générales dans un rapport publié cet été.

Le rapport précise que "la grande majorité des établissements scolaires français a choisi des logiciels de vie scolaire développés par des entreprises", une notamment qui se trouve en position "de quasi-monopole" (...).

Les rapporteurs appellent dans un premier temps à "s'éloigner du concept de donnée sensible" pour évoquer le "traitement sensible de la donnée, c'est-à-dire tout traitement susceptible de transformer une donnée scolaire en donnée sensible au sens de la loi actuelle". Ils estiment qu'il convient "de former rapidement les enseignants et les chefs d'établissement mais aussi les élèves *aux dimensions éthiques, sociales et économiques de l'utilisation des données numériques, en particulier celles à caractère personnel*".

Le rapport IGEN - IGAENR "Données numériques à caractère personnel au sein de l'éducation nationale" [ici](#)

La FSU40 dépose un préavis de grève concernant les personnels de l'ÉREA Nicolas Brémontier de Saint Pierre du Mont pour le 3 septembre 2018 à partir de 8h pour une durée d'une journée. Les motifs sont la défense des droits des personnels de l'établissement.

Visite du ministre dans les Landes (27 juillet 2018)

Audience de la FSU 40 avec la conseillère spéciale du Ministre

Jean-Michel Blanquer s'est rendu dans les Landes le vendredi 27 juillet pour rencontrer des jeunes engagés dans l'animation socioculturelle du quartier du Peyrouat et dans les activités du centre UCPA de Port d'Albret ainsi que...des jeunes scouts à St Vincent de Tyrosse !

La FSU 40 (SNUEP-SNUIP-SNETAP) n'a pas laissé passer cette occasion pour demander audience vu les nombreux différents que nous avons avec ce ministre.

Nous avons été reçus par Mme Anor, conseillère spéciale du ministre.

Pour l'enseignement professionnel, nous avons déploré l'écart entre le discours positif sur l'enseignement professionnel et les propositions qui visent uniquement à développer l'apprentissage. Pour la conseillère, c'est un plus (!) que les lycées pros puissent proposer de l'apprentissage car pour le ministère : « Il faut le plus possible d'apprentissage » ! Nous avons fortement dénoncé cette vision avec les problèmes liés au mixage des publics et nous lui avons rappelé que le nombre de jeunes en bac pro et en cap formés par les Lycées pros était bien supérieur à ceux formés en apprentissage ; et que ces élèves avaient besoin d'être réellement valorisés plutôt que d'être sacrifiés sur l'autel de l'employabilité et des exigences du Medef.

Nous avons ensuite abordé le problème du financement et la réduction de la part barème réservée à nos établissements pros et techniques passant de 23 à 13 % (et avec plus d'écoles qui peuvent y prétendre dont les écoles de production). Pour la conseillère, le financement pour les lycées pros sera fléché et il y aura une sanctuarisation des financements. Cependant, elle ne savait pas que l'article 17 de la loi « choisir son avenir pro avait été voté le 26 juillet à l'assemblée » ! Nous lui avons montré le budget de certains LP des Landes pour lui faire remarquer l'importance vitale de ce financement par la TA dans le fonctionnement des établissements. Nous lui avons demandé comment ils allaient garantir ces financements et comment allaient-ils garantir le financement de l'investissement que faisait la région avec la TA qu'elle n'a plus ?

Ensuite, nous avons abordé le bac pro GA et le devenir des élèves et des enseignants. Elle nous a expliqué que le GA ayant le taux d'insertion le plus faible, le ministère a engagé une discussion au niveau national pour « redessiner » un diplôme en fonction du marché du travail. En prenant l'exemple des lycées de Dax et Mont de Marsan pour le GA, nous avons rappelé notre inquiétude pour les collègues qui avaient déjà fait des efforts pour passer de compta et/ou secrétariat à GA et qu'il fallait absolument les accompagner. Pas de réponses précises à cette si importante question...

Nous avons parlé ensuite des CAP et des différents temps de formation suivant l'origine des jeunes. Nous avons dit notre opposition à avoir plusieurs temporalités de formation dans la même classe et nous avons rappelé l'importance des effectifs réduits en CAP pour les jeunes issus de SEGPA et ULIS. La conseillère comprend la problématique et nous répond que la mise en œuvre de ces CAP sera différente sur le territoire pour tenir compte des spécificités... (Aucune garantie...) Nous avons pu aborder les problèmes liés à l'inclusion car ces élèves ne sont pas comptés dans les effectifs dans les Landes. Ce qui pose des problèmes lorsque les divisions sont trop remplies et que l'inclusion doit être faite sur un autre niveau ; cela stigmatise encore plus le jeune.

Enfin, nous avons évoqué les dangers de la 2° à champ pro, le problème des grilles horaires et les conséquences sur les suppressions de postes, la revalorisation salariale des PLP et le fait que nous n'ayons pas la pondération. Pour elle, la prime CCF est suffisante. Lorsque nous lui avons parlé des collèges de LGT qui ont la pondération et qui négocient la prime CCF, elle nous a dit que cela ne pouvait pas être les deux. Nous lui avons fait remarquer que cette différence de traitement entre certifiés et PLP n'était pas normale et que nous souhaitions la pondération. Elle en a profité pour nous dire que nous n'avions pas assez de face à face élève et que nous avions plus de vacances que les pays voisins... (Tiens ça nous ramène à un rapport récent du sénat...). Nous lui avons rappelé que la durée de travail d'un enseignant était de plus de 42h...

En partant, nous lui avons demandé si le ministre répondrait à la lettre de l'intersyndicale. Pour elle le courrier est prêt et il devrait partir rapidement avec le calendrier de la réforme pour une mise en œuvre à la rentrée 2019.

Pour terminer, nous avons rappelé notre attachement à la laïcité car le ministre venait dans les Landes pour rencontrer les scouts !!!

Frédéric Lalanne, secrétaire départemental SNUEP-FSU 40

Action publique 2022 : les pistes du gouvernement pour la "transformation" de l'Éducation nationale !

Le 2 août 2018, le Premier ministre a présenté dans un communiqué les "pistes de transformation du service public de l'Éducation" retenues dans le cadre de la réforme "Action publique 2022". La création d'une nouvelle instance d'évaluation et le développement des postes à profils.

La FSU de sa part dénonce ce qu'elle voit comme étant "des fausses solutions aux problèmes d'attractivité des métiers de l'enseignement".



Un sigle à surveiller de près !

Orientations budgétaires : en marche vers moins de solidarité !

Le Premier ministre a confirmé, le 26 août 2018, dans une interview au JDD, les orientations libérales du gouvernement. Il prépare le budget 2019 en conséquence notamment avec une baisse des dépenses publiques.

« *Nous voulons que les Français puissent revenir vers le travail* » explique le Premier ministre. Mais de toute évidence, il considère que l'Etat n'a pas à montrer l'exemple en créant les emplois nécessaires dans la Fonction publique. Pire, il confirme 4 500 suppressions de postes en 2019.

Alors que nous sommes à la veille de la rentrée, aucun mot, aucun engagement pour l'Éducation nationale, l'Enseignement agricole, l'Enseignement supérieur ou encore pour la Culture !

A cette rentrée, la FSU reste engagée et bien déterminée à promouvoir une Fonction publique offrant des services de qualité à toutes et tous les usagers sur l'ensemble du territoire, à défendre et conforter le rôle des agents ainsi que leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat.

Et concernant les [retraités](#), un quasi gel des pensions est annoncé pour les deux prochaines années, dans un contexte de reprise de l'inflation et après la hausse de la CSG, est une confirmation que le gouvernement les prend directement pour cibles. A l'inverse, la FSU demande des mesures en faveur de leur pouvoir d'achat.

De même, elle ne laissera pas une nouvelle réforme des retraites dégrader encore plus le système de retraites des salariés du privé comme celui des fonctionnaires ni le niveau de leurs pensions à venir.

Réforme des retraites : un enjeu de société

Sous couvert de vouloir mettre en place un régime universel de retraite, le gouvernement entend de fait s'attaquer au niveau des pensions. A la demande du président, cet épineux dossier devrait être bouclé au printemps 2019 avec de premières annonces en décembre. La FSU continuera de s'opposer à toutes régressions et à faire des propositions pour améliorer les fins de carrière et le montant des pensions. [Télécharger](#)

ENSEMBLE, POUR UNE RENTRÉE COMBATIVE !

www.snuep.fr



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux snuepaquitaine@gmail.com 05 56 68 98 91 www.bordeaux.snuep.fr

Ceux qui participent à la réduction de la dépense publique recevront des primes.

Tous les moyens sont bons. Dans une circulaire distribuée le 24 juillet aux préfets, le Premier ministre Edouard Philippe détaille son mode d'emploi pour réaliser des économies et ainsi respecter la promesse d'Emmanuel Macron de supprimer 50.000 postes de fonctionnaires d'ici la fin de son quinquennat. Comme le précisait Le Figaro, les administrations déconcentrées de l'Etat seront les premières victimes des coupes budgétaires. La présence de l'État sur le terrain "mérite aujourd'hui d'être analysée pour que chaque mission publique soit assurée dans les meilleures conditions et sans redondance inutile et coûteuse", affirme le chef du gouvernement. Et pour y arriver, **l'exécutif promet ainsi des primes aux préfets s'ils réalisent des économies dans leur région ou dans leur département.** "Un mécanisme d'intéressement aux économies réalisées sera instauré", peut-on ainsi lire sur le document. Un système qui n'est pas du goût de tous. Le maire de Malaunay (Seine-Maritime), interrogé par France 2, "a l'impression d'avoir des préfetures qui rentrent au CAC 40 avec des dividendes versés aux préfets". Même son de cloche chez Stéphane Troussel, président du conseil départemental de Seine Saint-Denis : "Je trouve ça choquant que le représentant de l'Etat touche une prime supplémentaire pour réduire encore les moyens du service public."

Les classes passerelles

Le ministre de l'EN a annoncé la création de 2000 places pour accueillir les élèves de la voie professionnelle pour préparer la suite d'étude. C'est une confirmation que nos élèves ne sont pas préparés pour espérer aller plus loin. Mais ces classes passerelles accueilleront aussi des bacheliers technologiques et d'autres bacheliers rejoindront aussi ces classes passerelles. **Tout comme des candidats à une formation par apprentissage sans patron !!!**



La chambre des métiers de la Gironde cherche à séduire les jeunes sans affectation

D'après l'AEF, la chambre de métiers et d'artisanat de Gironde propose aux 64 000 bacheliers **sans réponse sur la plate-forme Parcoursup de les accueillir dans son CFA** pour se former "à des métiers recherchés dans les secteurs auto-moto, beauté et saveurs". Son institut des métiers, qui compte plus de 1 500 apprentis par an, prépare à 10 diplômes, du CAP à bac +2. "À tous ces jeunes sans affectation, l'artisanat propose une formation, un métier, un emploi pérenne, la possibilité de devenir chef d'entreprise", avec "700 000 postes à pourvoir dans 300 000 entreprises artisanales", assure la chambre consulaire le 27 août 2018. La CMA propose de mettre en relation ces futurs apprentis avec les entreprises locales et leur garantit des "formations adaptées et modernes, répondant à leurs habitudes et besoins, notamment en termes de digital".